

# Négociation salariale et aide repas, Accord 2025 signé

Les échanges avec la direction au sujet de l'octroi d'une prime aux personnels de droit privé et d'une aide au repas ont débouché sur une proposition :

- mieux disante pour la prime qui augmenterait à 300 €,
- intéressante pour la partie restauration, repas à 5,2 €, car les collègues disent davantage apprécier la qualité de la prestation que par le passé.

Cette proposition a été soumise à l'avis de la section syndicale mais aussi du maximum de salariés et d'enseignants via un sondage sur le site internet (79 avis ont été formulés v

**Même si la montant engagé par l'organisme de gestion, n'atteint pas la somme de 120.000 €, le syndicat a fait le choix de signer cet première partie de l'accord.**

Nous remercions les collègues pour leurs avis et engagements sur le sujet.

Nous avons aussi fait part du directeur de l'obligation de négocier sur une seconde partie :

l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la qualité de vie et des conditions de travail (articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle, lutte contre les discriminations, insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, modalités du plein exercice par le salarié de son droit à la déconnexion, etc.)